

Code de l'USEPien en randonnée



Etre un USEPien en randonnée, c'est savoir prendre des responsabilités et respecter :

1. Les habitants du parc, de la forêt (la faune) :

Je me déplace sans crier pour ne pas les effrayer.

2. La végétation du parc, de la forêt (la flore) :

Je n'arrache rien, mais je peux ramasser les feuilles et les fruits tombés au sol.

3. Les autres utilisateurs du parc, de la forêt : les promeneurs, les cyclistes, les pêcheurs :

Je reste poli et laisse les utilisateurs profiter de leur journée.

4. L'environnement :

Je laisse la nature propre après mon passage, mes déchets sont rangés dans mon sac à dos.

5. Les règles de vie en forêt :

Je randonne sur les chemins déjà tracés.

6. Le code de la route :

Je le connais et je l'applique à la traversée des voies routières.

7. Les règles de jeu :

Si je suis sur un parcours balisé... Je regarde mais je laisse en place pour les copains.

Chaque participant s'engage à connaître et à appliquer ce code

A afficher sur le panneau USEP de la classe ou de l'école.